

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-410

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction des affaires juridiques	N° 2018-410

Dépôt international de la marque "Magnetic Bordeaux" - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la promotion de son territoire à l'étranger, Bordeaux Métropole souhaite étendre la protection



des marques françaises n° 4322616

et n° 4286192 « **Magnetic Bordeaux** » :

- sur les territoires / pays suivants : Union européenne (qui inclut à l'heure actuelle le Royaume Uni), Australie, Chine, Canada (qui inclut nécessairement le Québec), les Etats Unis, le Japon et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle) ;
- et ce, dans toutes les classes couvertes par les marques françaises à savoir les classes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 , 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45.

Procédures :

Deux voies de protection sont envisageables à l'étranger :

1 : dépôt d'enregistrement international de marque qui est un système de centralisation de procédures d'enregistrements nationaux de marque auprès de **l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)** et ce, pour les pays qui ont ratifié l'arrangement de Madrid ou son protocole, (à savoir, tous ceux visés plus haut sauf le Canada non membre de ce protocole)

2 : dépôt de marques nationales ou régionales, directement auprès des offices de propriété industrielle des pays ou des organisations internationales.

En tenant compte des pays envisagés par Bordeaux Métropole qui n'ont pas tous adhéré au système de l'enregistrement international de marque (hypothèse du Canada), il est proposé de déposer :

- une demande d'enregistrement international, auprès de l'OMPI, désignant l'Union européenne, l'Australie, la Chine, les Etats Unis, le Japon et l'OAPI et ce, dans les classes 1 à 45 de la classification internationale de Nice ;
- une demande de marque nationale au Canada qui n'a ratifié ni l'arrangement de Madrid, ni son protocole, dans les mêmes classes.

Modalités de versement des coûts d'enregistrement des marques :

L'évaluation du budget correspondant aux coûts d'enregistrement des marques à l'international est de 115 200€ HT soit 138 240€ TTC. A noter que ce montant peut évoluer, à la marge, en fonction du taux de change compte tenu que les taxes auprès de l'OMPI sont payables en francs suisses.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le dépôt à l'INPI de la marque et du logo « Magnetic Bordeaux » sous les numéros n° 4322616 et 4286192,

VU le protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques,

VU la procédure de dépôt auprès de l'Office de Propriété Intellectuelle du Canada (OPIC).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les projets de développement de partenariats avec les opérateurs privés et/ou publics visant à valoriser le territoire impliquent la protection de la marque à l'international

DECIDE de

- **Article 1 :** Procéder à toutes formalités relatives aux demandes d'enregistrement internationaux de marques et/ou dessins-modèles auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et auprès des offices de propriété industrielle des pays ou des organisations internationales compétents.
- **Article 2 :** Procéder à toutes formalités relatives au traitement des objections éventuelles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou des offices des pays désignés au sein de la demande d'enregistrement international de marque ou des observations et/ou oppositions éventuelles déposées par des tiers à l'encontre de l'enregistrement de la marque envisagée.
- **Article 3 :** Procéder à toutes les dépenses correspondantes évaluées à 115 200€ HT soit 138 240€ TTC (sous réserve du taux de change), imputation budgétaire au compte 622680200-GAA05

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 JUILLET 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2018	 Monsieur Jean-François EGRON